



TAXES ET AMENDES 2018

de la Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres

VALABLE A PARTIR DU 01.01.18

Ce règlement annule et remplace tous ceux émis antérieurement

I Taxes les plus usuelles

1)	le droit d'entrée unique sociétaires	3 500 €	
	le droit d'entrée unique associations cooptées	700 €	
2)	cotisation annuelle des clubs membres suivant licences de l'année précédente		
	licenciés 0 - 50	750 €	
	50 - 100	1 000 €	
	100 - 150	1 250 €	
	150 - +	1 500 €	
	cotisation annuelle des associations cooptées	150 €	
			<i>membres</i>
3)	Licence LK 0 Loisir	25 €	
	Licence LK 7 WBO	30 €	
	Licence LK 7 Trec, Mounted Games, Working Equitation	30 €	
	Licence LK7 Endurance	30 €	
	Licence LK7 Western, Voltigieren	30 €	
	Licence LK 6	35 €	
	Licence LK 5 - LK 1 senior S/D/A/EA	125 €	
	Licence LK 5 - LK 1 jeune cavalier S/D/A/EA	100 €	
	Licence LK 5 - LK 1 junior S/D/A/EA	50 €	
	Licence d'hôte max.8 concours S/D/A	125 €	
	Licence d'hôte pour 1 concours S/D/A	25 €	
	Licence d'hôte cheval pour 1 concours S/D/A	50 €	
	Licence internationale	75 €	2018
	Licence internationale	100 €	2019
	taxe NEON suivant TORIS	0,85 €	
	changement de la LK pendant l'année en cours(différence a payer)		
	LK0-LK7	5 €	
	LK7-LK6	5 €	
	LK6-LK5 junior	15 €	
	LK6-LK5 jeune cavalier	65 €	
	LK6-LK5 senior	90 €	
	LK5-LK4,3,2,1	30 €	
4)	1 ^{ière} inscription cheval	125 €	
	renouvellement annuel du cheval	40 €	
	changement de propriétaire du cheval	50 €	
	changement de nom du cheval	30 €	
5)	participation taxe FLSE et contrôle doping par cheval par épreuve	1,50 €	
6)	tarif pour juge FLSE par jour(10 hrs)	100 €	
	supplément par hr	15 €	
	indemnité kilométrique : par km	0,30 €	



7) forfait pour le steward de la FLSE par jour	25 €	
8) taxe unique pour nom commercial d'un cheval (nouvelle inscription et/ou changement de nom)	200 €	
9) taxe annuelle pour logo sur équipement de compétition par cavalier (exclus clubs membres F.L.S.E.)	75 €	
10) annulation d'un concours inscrit au calendrier FEI	facture FEI	
11) droit d'organisation majoré des frais antidopage FEI d'un concours international dont le total des prix n'excède pas 19 832,00.- Euro	facture FEI +	250 €
12) droit d'organisation majoré des frais antidopage FEI d'un concours international dont le total des prix dépasse 19 832,00.- Euro	facture FEI +	10%
13) taxes F.E.I.		
a) changement de nom+surcharge pour nom commercial d'un cheval	ajus.fact.FEI	
b) modification / annulation au calendrier +50€	idem	
c) passeport international cheval (185,00.- Euro sans majoration)	idem	
d) passeport international poney (60,00.- Euro sans majoration)	idem	
e) revalidation passeport international cheval (185,00.- Euro sans majoration)	idem	
f) revalidation passeport international poney (60,00.- Euro sans majoration)	idem	
g) duplicata passeport international cheval et poney (50,00.-Euro sans majoration)	idem	
h) droit d'enregistrement au calendrier	idem	
i) utilisation logo commercial sur tapis de selle et/ou sur matériel	idem	
j) enregistrement annuel d'un cavalier pour une licence internationale FEI	10 €	2018
j) enregistrement annuel d'un cavalier pour une licence internationale FEI	15 €	2019
k) enregistrement annuel pour un cheval pour les concours internationaux FEI	10 €	2018
k) enregistrement annuel pour un cheval pour les concours internationaux FEI	15 €	2019
14) demande pour toute tâche administrative FLSE (excuse école, autorisations, etc.)	15 €	
enregistrement des résultats	30 €	
15) réalisation de diplôme avec insigne (par diplôme)	15 €	

II Amendes et Pénalités

Dans toutes les épreuves qui ont lieu sur une piste ou sous contrôle d'un jury de terrain, chaque concurrent doit saluer le président du jury du terrain à moins que le jury du terrain donne d'autres indications.

Les concurrents doivent porter la tenue appropriée à l'épreuve et être en tenue correcte quand ils apparaissent devant les spectateurs.

1) reconnaissance du parcours à pied en tenue non réglementaire	20 €
2) saut de plus d'un obstacle après trois refus	25 €
3) saut d'une combinaison après 3 refus	25 €
4) participation d'un cheval sans N° de tête	25 €
5) participation d'un cavalier à un concours sans licence valable	500 €
6) non-présentation d'un passeport équidés valable lors de la durée du concours	100 €



obligation de présentation du passeport endéans une semaine à la FLSE
sinon disqualification du concours

- | | | |
|-----|---|-------|
| 7) | participation d'un cavalier à un concours à l'étranger sans autorisation de la FLSE (excepté Allemagne) et/ou retrait de la licence pour une durée de un à six mois. | 500 € |
| 8) | fausse déclaration des résultats obtenus lors d'un concours: disqualification du cavalier et suspension de licence de six mois à un an et une amende de minimum: | 500 € |
| 9) | engagement à l'étranger non décommandé auprès de l'organisateur et de la FLSE 48 heures avant le début du concours(excepté Allemagne): le montant de l'engagement plus une amende de : | 100 € |
| 10) | participation d'un cavalier à une épreuve pour laquelle il n'est pas autorisé: disqualification du cavalier et une amende de : (Z.B. Springpferdeprüfungen) | 100 € |
| 11) | injures, calomnies, diffamations etc. à l'égard d'une personnalité officielle de la FLSE retrait de la licence d'un mois à un an et/ou amende de: 100.- à 500.-Euro | |
| 12) | voies de fait sur une personnalité officielle de la FLSE: retrait de la licence de un an à vie, interdiction de participer à toute manifestation patronnée par la FLSE | |
| 13) | participation à un concours d'un cheval non valablement inscrit sur la liste des chevaux de concours: amende de | 500 € |
| 14) | participation d'un cheval à une épreuve sous un autre nom: disqualification du cheval et suspension du cheval d'un an au minimum et une amende au cavalier de 500,- Euro | |
| 15) | cruauté envers un cheval: retrait de la licence par le président du jury de terrain et une amende de 250.- à 2500.- Euro et/ou suspension du cavalier pour une période qui ne peut pas être inférieure à trois mois. | |
| 16) | contrôle de doping positif suivant liste des produits interdits de la FEI (règlement vétérinaire) amende de 250.- à 1250.- Euro et disqualification du cheval et du cavalier de l'épreuve et du concours, retrait de la licence du cavalier à vie | |
| 17) | qui ne donne pas suite à une convocation de témoin devant un jury de la FLSE: amende de 25,00.- à 50,00.- Euro | |
| 18) | non respect d'une sentence prononcée par le jury ou la commission d'appel du concours: suspension immédiate du cavalier pour la durée du concours et/ou amende de 50,00.- à 250.- Euro | |
| 19) | non paiement d'une amende: retrait de la licence jusqu'au paiement | |
| 20) | non observation des obligations incombant à l'organisateur suivant la L.P.O.: amende de 25,00.- à 250.- Euro | |
| 21) | annulation ou remise d'un concours inscrit au calendrier sportif dans les trois mois précédant le début du concours, sauf en cas de force majeure: | |

- amende à l'organisateur:
- 22) organisation d'un concours par un club affilié à la FLSE non autorisé par la FLSE:
invalidation des résultats du concours et une amende à l'organisateur de: 500 €
- 23) épreuve d'un concours non conforme à la L.P.O. et à la FLSE
amende à l'organisateur de 130.- à 1250.- Euro
- 24) non-respect du point III.4.4. des statuts de la FLSE
au moins trois journées de manifestations hippiques
approuvées par la FLSE dont deux journées de
concours officiel dans une discipline FEI
- 1. année 500€ par jour
 - 2. année 1000€ par jour
 - 3. année 1666€ par jour
- 25) non remise des résultats des concours nationaux dans un délai de quinze jours
au secrétariat de la FLSE:
amende à l'organisateur de 25,00.- plus 0,50.- Euro par jour de retard maximum
de l'amende 130.- Euro 130 €
- 26) en cas de violation des statuts du règlement intérieur et de la L.P.O. de la FLSE
ou des organismes internationaux de même qu'en cas de manquement aux devoirs
de sportivité et fausses déclarations écrites ou orales:
amende de 100.- à 500.- Euro et disqualification du cavalier et/ou retrait
de la licence de 15 jours à deux mois.
- 27) en cas de violation grave et caractérisée de même qu'en cas de manquement grave
caractérisé aux règles de sportivité, falsification de documents généralement quelconques:
disqualification du cavalier et retrait de licence de six mois à vie et
amende de 250.- à 2500.- Euro
- 28) en cas de nouvelle infraction dans les deux années qui suivent une condamnation
antérieure, le maximum de l'amende et le cas échéant retrait définitif de la licence.
- 29) passeport international non retour au secrétariat dûment rempli dans un délai
de quatre semaines:
amende de 25,00.- plus 2,50.- Euro par semaine de retard.
- 30) amende pour juge non agréé par la FLSE et non qualifié pour sa catégorie:
amende à payer par le club organisateur: 250 €
- 31) amende pour nom commercial non autorisé 250 €
- 32) amende par concours pour le port d'un logo commercial sans autorisation: 150 €
- 33) amende par concours pour logo commercial non réglementaire (trop grand) 150 €
- 34) amende pour non paiement de taxes FLSE et FEI dans les délais indiqués:
de 25.- à 250.- Euro.
- 35) la FLSE et/ou le tribunal fédéral peuvent prendre en considération des circonstances
atténuantes pour abaisser les sanctions et prononcer un sursis partiel ou total.
- 36) amende pour le cavalier après avoir reçu des "Rücklastschriften NEON" d'un concours
retrait de la licence jusqu'au paiement 50 €



50 €

- 37) amende pour le cavalier après avoir reçu une plainte du EQUIDENPASS
lors d'un contrôle au concours
retrait de la licence jusqu'au paiement